

L'école et l'autorité

“L'école et les parents, des autorités qui se renforcent”, le point de vue d'Alain Desmarests, directeur d'une école fondamentale

La famille est le lieu de l'éducation, de la transmission des valeurs. L'école est le lieu de l'apprentissage, de la transmission et de la construction des savoirs. Si, théoriquement, l'autorité de l'une et de l'autre concerne des domaines différents, les valeurs ont toutefois leur place à l'école et la famille permet des apprentissages.

Comment l'autorité de l'une peut-elle non pas s'opposer mais renforcer celle de l'autre ? Réponses très concrètes avec Alain Desmarests, ancien directeur... et tout jeune retraité.

Soulignons tout d'abord une différence importante à prendre en compte : les parents veulent l'épanouissement de leur(s) enfant(s) tandis que l'enseignant prend vingt ou vingt-cinq élèves en charge et vise la réussite de tous. Légitimement, une famille veille à l'intérêt de son enfant ; tout aussi légitimement, l'école défend l'intérêt collectif. Un instituteur peut entendre mais non prendre en compte, par exemple, la réaction d'un parent estimant que son fils n'avance pas assez vite parce qu'il y a trop d'élèves lents dans sa classe.

Des parents ont le loisir de choisir une école en prenant connaissance du projet d'établissement, en précisant des princi-

pes fondateurs, une organisation, d'éventuelles spécificités. Mais la manière dont ce projet est concrétisé est du ressort des enseignants.

Et l'autorité dans tout ça ?

L'autorité de l'enseignant lui est donnée par ses compétences pédagogiques et ses connaissances des matières qu'il enseigne. Les parents n'ont pas à intervenir parce qu'ils estiment “qu'on n'apprend plus comme avant” ou “qu'on devrait enseigner l'histoire”. À chacun son domaine !

Les devoirs, lieu de toutes les crispations

Le sujet idéal de conflit entre l'autorité professorale et l'autorité parentale : les devoirs. En effet, ceux-ci incarnent en quelque sorte les objectifs fortement investis mais différents des uns et des autres concernant soit l'individu, soit le groupe.

Éclairage : ce n'est pas aux parents à décider ce qui est bon ou pas bon en la matière. Par contre, à eux de s'informer via le journal de classe : “Qu'as-tu à faire aujourd'hui ? Comment vas-tu t'organiser pour y arriver ?” et à vérifier que le travail est fait. À eux d'intervenir sans accepter un : “J'ai pas envie” ou “Ça ne m'intéresse pas”, à cadrer et encadrer leur progéniture sans rien faire à sa place pour que les devoirs soient faits.

De son côté, l'enseignant doit donner aux élèves les moyens d'exécuter le travail à la maison de manière autonome. L'enfant doit avoir en main, en sortant de l'école, les consignes précises et les outils nécessaires à la réalisation des devoirs. Il ne peut pas avoir à exécuter à la maison un travail non réalisé en classe.

Par contre, si un enseignant ne corrige pas des travaux demandés, s'il fait des fautes d'orthographe, s'il note de manière incohérente... il saborde son autorité et des parents sont en droit de poser des questions.

Et quand un enfant a trop à faire après 4 heures, comment peut réagir un parent ? À

lui d'aider l'enfant ou le jeune à trouver des solutions. Un exemple : “Tu ne peux pas tout faire mais que trouves-tu prioritaire ? Quand pourrais-tu terminer ces devoirs ? Veux-tu que je te fasse un mot pour tel professeur, style : ‘Gaspard a travaillé trois heures mais n'a pas réussi à terminer les travaux. Il propose de les finir demain. Pouvez-vous lui octroyer un délai supplémentaire ?’”

Le rôle du parent est alors d'amener l'enfant à trouver ses propres solutions.

Des sanctions, oui, mais qui ont du sens

Autre exemple : les punitions. À l'école comme à la maison, l'adulte doit réagir à la transgression. La sanction est nécessaire, elle marque la limite à ne pas dépasser, elle cadre et elle rassure. Elle rend possible la vie en commun.

La punition la plus efficace sera souvent celle qui s'inspire d'une philosophie de la réparation. Ceci dit, une sanction peut être légitime mais sa forme contestable. Une punition collective, par exemple, n'a pas de sens et un certain nombre de punitions semblent idiotes. Attention, un parent ne peut pas détruire l'autorité d'un enseignant mais il peut dire à l'enfant : “Je peux t'aider et je peux dire à ton instituteur que je trouve cette punition stupide. Mais tu dois la faire !”

Bien sûr, si l'école était idéale, les éventuels conflits parents-enseignants seraient vraisemblablement moins présents. Ce n'est pas le cas. Les enseignants (des humains comme les autres) peuvent être partagés, voire écartelés, entre des injonctions légitimes mais contradictoires : le progrès de chacun et la réussite de tous, la créativité et la discipline. Enfin, même si certains le pensent ou le souhaitent, l'école n'a pas été créée pour l'épanouissement des enfants ! Cela reste l'affaire des parents !

■ Propos recueillis par
Thérèse Jeunejean